

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Etaient Présents 61 titulaires, 3 suppléants, 5 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT, Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ

Pouvoirs : Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA

Absents : Alain CAMSUSOU, Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Sami BOURI, Anne BARBET

### RAPPORT N° 09-201013-JEU-

#### ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Mme BISTUÉ rappelle que depuis le mois de janvier 2019, la Communauté de Communes du Haut-Béarn assure la gestion en direct de quatre Accueils de Loisirs Sans Hébergement : l'ALSH de Josbaig, l'ALSH de Barétous, l'ALSH Les Eterlous et l'ALSH de Lasseube.

Dans une optique d'équité pour les familles du Haut-Béarn des tarifs harmonisés sont appliqués depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Aujourd'hui la grille des tarifs propose un coût journalier supérieur à ce qu'il était auparavant pour les quotients familiaux les plus élevés. En effet lors de la réflexion

menée en 2019, le choix a été fait de revaloriser la tranche de quotient familial la plus élevée de façon à baisser le tarif journalier pour les quotients familiaux les plus élevés.

Après plusieurs mois de fonctionnement et à la demande des familles, il apparaît aujourd'hui nécessaire de compléter les grilles tarifaires afin de proposer une dégressivité pour les fratries de deux enfants et plus, ce qui était le cas à l'ALSH de Lasseube jusqu'en 2019.

Ainsi est proposé d'appliquer une dégressivité de 0.50 euros par jour à partir du second enfant.

Cette nouvelle grille tarifaire pourrait être appliquée à compter du séjour de la Toussaint 2020.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification de la grille tarifaire des ALSH,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 13 octobre 2020

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY